



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 320-2016 DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 275 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY AFIN D'INTÉGRER UNE DÉROGATION À LA ZONE DE GRAND COURANT D'UNE PLAINE INONDABLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 320-2016 de concordance au règlement 275 de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'intégrer une dérogation à la zone de grand courant d'une plaine inondable;

QUE le règlement 320-2016 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 16 février 2017;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 21 février 2017.

Maxime Boissonneault
Directeur général